

Responsabilité élargie des producteurs au Yukon

Synthèse des résultats de la consultation publique menée du 1^{er} novembre 2022 au 17 février 2023



Dans [Notre avenir propre, la stratégie du Yukon sur les changements climatiques, l'énergie et l'économie verte](#), le gouvernement s'est engagé à établir un cadre réglementaire sur la responsabilité élargie des producteurs (REP) d'ici 2025.

Qu'est-ce que la REP?

La REP est un nouveau cadre pour la gestion des matières en fin de vie utile sur le territoire du Yukon. Les producteurs de produits et d'emballage du territoire seront responsables de la collecte et du recyclage de ces produits.

Objectifs de la REP

Les principaux objectifs de ce programme au Yukon sont les suivants :

- créer une stabilité financière pour le recyclage;
- réduire les coûts de gestion des déchets pour les contribuables;
- accroître la quantité de déchets détournés des sites d'enfouissement;
- faciliter l'atteinte des cibles établies dans *Notre avenir propre*;
- encourager l'économie circulaire.

Catégories de produits

Les trois principales catégories de produits visées par la REP sont :

- le papier imprimé et les emballages (ceux qu'on dépose actuellement dans le bac bleu, à l'exclusion des contenants de boissons);
- les déchets domestiques dangereux (peinture, carburants, solvants, etc.);
- les déchets associés aux véhicules automobiles (huiles usées et antigels usés, ainsi que leurs contenants).

Consultation publique

La consultation a été lancée le 1^{er} novembre 2022 à Whitehorse, à l'occasion du Sommet sur le recyclage. Le public a été invité à participer à une journée portes ouvertes pendant le Sommet et à trois séances d'information. On pouvait aussi répondre à un sondage public en ligne. Les parties intéressées ont pu participer à douze séances de consultation de groupe et recevoir de l'information sur la REP par courriel et par téléphone. Les parties intéressées pouvaient transmettre des réponses écrites aux questions posées dans le document de consultation.

Qui a répondu à l'appel?

Le sondage en ligne a été rempli par 278 personnes, 44 entreprises et 8 organismes. Parmi les répondants, 78 % des personnes et 71 % des entreprises et des organismes étaient de Whitehorse.

Au total, 22 parties intéressées ont transmis des réponses formelles au document de consultation ou ont indiqué qu'elles n'avaient pas de commentaires à formuler. Dix autres parties intéressées ont transmis leurs avis par courrier électronique.

Environ 55 personnes ont participé, sur place et en ligne, à la première séance de consultation tenue au Sommet sur le recyclage. Plus de 75 personnes ont participé à d'autres séances à l'intention des parties intéressées. Certaines parties intéressées ont participé à plus d'une séance.



Synthèse des résultats

Résumé

Résumé de la consultation sur le cadre de la REP

Catégories de produits

1. L'adoption de la définition de la catégorie **du papier imprimé et des emballages** de la Colombie-Britannique a été généralement soutenue. Cette catégorie comprendrait les produits de papier, les emballages, les produits assimilables à un emballage et les articles à usage unique.

Le public a montré une préférence marquée pour le retour du recyclage de la styromousse et du verre. Les parties intéressées ont recommandé de fixer des cibles distinctes pour ces matières en raison du coût élevé de leur recyclage et de la difficulté de les recycler au Yukon.

Environ deux tiers des répondants, pour la plupart de l'extérieur du territoire, n'étaient pas en faveur de l'inclusion des déchets produits par les secteurs industriel, commercial et institutionnel (ICI) dans le programme de REP du Yukon en raison de préoccupations concernant les coûts, de la non-inclusion de ces déchets dans la plupart des autres programmes de REP canadiens et de la volonté de ne pas perturber les ententes commerciales actuelles avec les fournisseurs de services de collecte des déchets.

Les autres parties intéressées se sont prononcées en faveur de l'intégration de la majeure partie ou de la totalité des déchets des secteurs ICI dans le programme de REP en raison de la structure actuelle du recyclage au Yukon, du désir de réaliser des économies d'échelle et de la volonté de détourner les matières des sites d'enfouissement en fonction de leur nature (ex. carton) plutôt que de leur origine.

2. La proposition regroupait dans la catégorie des **déchets domestiques dangereux (DDD)** les produits suivants et leurs contenants : solvants et liquides inflammables, pesticides domestiques, peinture et piles domestiques. Les parties intéressées ont proposé d'autres produits à prendre en considération.

Le public a indiqué qu'il était très important ou assez important de gérer tous les produits proposés ainsi que d'autres produits, notamment les contenants sous pression non rechargeables, les ampoules et les luminaires, ainsi que les avertisseurs. Il a également été suggéré d'inclure les produits corrosifs et toxiques dans le programme de REP.



3. Dans la catégorie des **produits du secteur automobile**, la plupart des parties intéressées ont soutenu l'ajout du liquide d'échappement pour diesel à la liste des huiles et des antigels usés. Par ailleurs, il a été suggéré de changer l'appellation de cette catégorie pour refléter le fait que l'huile et l'antigel ne proviendront pas exclusivement des automobiles.



Producteurs : définition et exemptions

La hiérarchie proposée pour « producteur » a été largement soutenue. De nombreuses parties intéressées ont souligné l'importance d'une hiérarchie solide et claire. Il a été recommandé que les propriétaires de marques résidant au Canada (plutôt qu'au Yukon) soient au sommet de la hiérarchie.

Bien que certaines parties intéressées aient exprimé leur préférence pour qu'aucun producteur ne soit exempté des obligations liées à la REP, les commentaires suivants ont été reçus concernant les exemptions accordées aux petits producteurs de papier imprimé et d'emballages :

- Il n'y a pas de consensus sur la valeur du seuil d'exemption fondé sur le revenu annuel : des valeurs de 1, de 2 et de 5 millions de dollars ont été proposées.
- Soutien à l'exemption des entreprises qui mettent sur le marché du Yukon moins d'une tonne de papier imprimé par an.
- Soutien à l'exemption des organismes de bienfaisance enregistrés.

Les répondants ont convenu que les producteurs qui bénéficient d'une exemption devraient conserver des registres confirmant qu'ils se conforment aux critères d'exemption.

Hiérarchie des modes de gestion des déchets

L'harmonisation de la hiérarchie des modes de gestion des déchets à celle de la Colombie-Britannique a été largement soutenue.

Frais

En général, les parties intéressées estiment que les frais seront refilés aux consommateurs, qu'ils soient visibles ou non. La majorité des répondants a soutenu la proposition de laisser les producteurs décider d'inclure ou non les frais dans le prix de leurs produits. Plusieurs parties intéressées ont insisté sur le fait que les frais visibles ne devraient être autorisés pour aucun produit, parce qu'ils permettent aux producteurs d'externaliser les coûts de gestion des déchets et peuvent accroître la complexité et les coûts du programme.

Plans de responsabilité et établissement des cibles

La majorité des parties intéressées a soutenu l'approche proposée pour élaborer des programmes de REP et fixer les cibles dans les plans de gestion.

Des parties intéressées ont fait part de leurs préoccupations concernant la disponibilité, avant le début du programme, de données qui pourraient aider à déterminer les cibles de réacheminement des déchets dans le règlement ainsi que les effets inconnus sur les coûts du programme si les cibles étaient fixées avant l'élaboration du plan de responsabilité. La majorité des répondants préfère ne pas fixer de cibles minimales par règlement. Toutefois, l'une d'entre elles estime que de meilleurs résultats environnementaux seraient obtenus si les cibles étaient fixées dans le règlement.

Production de rapports

Les répondants ont, pour la plupart, soutenu les règles de présentation des rapports et les calendriers proposés, en particulier les éléments suivants :

- les rapports réguliers sur le rendement du programme, en particulier conformément à ce qui est énoncé dans les plans de responsabilité approuvés;
- l'autorisation pour les éco-organismes de faire rapport et de réaliser des vérifications de rendement au nom des producteurs qu'ils représentent;
- l'harmonisation des exigences en matière de rapports avec celles d'autres provinces (Colombie-Britannique, notamment);
- l'accès public gratuit aux rapports.



Surveillance et conformité

La majorité des répondants ont soutenu le modèle de contrôle et de conformité interne (par le gouvernement du Yukon).

